



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 9 DECEMBRE 2019

N°2019-44

L'an deux mille dix neuf et le lundi 9 décembre 2019 à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 2/12/2019

Date d’Affichage : 2/12/2019

PRESENTS : M. Géry WIBAUX, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIERE, Mme Nathalie FILLATRE, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Alexandre FRESNEAU, M. Loïc CHATILLON, M. Francis CHEDOZEAU, M. Thierry ANDRAULT, Mme Christelle PREVOST.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à M. Alain BESNAULT,
Mme Anne-Marie BRUNET
Mme Stéphanie PENOT

SECRÉTAIRE : M. Alain BESNAULT

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 1 pouvoir

Objet de la délibération : Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour l'exercice 2019.

Madame Nathalie FILLATRE étant concernée par cette délibération, quitte la pièce pour ne pas prendre part ni aux discussions ni au vote.

VU le budget de la Commune de l'exercice 2019 ;

VU l'état des produits irrécouvrables dressé et certifié par Madame la Trésorière principale en date du 23 septembre dernier, qui demande l'admission en non-valeur des sommes portées au budget de l'année 2019 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. 2324-4 ;

CONSIDÉRANT que la somme dont il s'agit n'est pas susceptible de recouvrement ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représenté :

- **PROPOSE** d'admettre en non-valeur sur le budget de l'exercice 2019 la somme de 109.42 € au titre de l'exercice 2015. Un mandat sera émis au compte 6542.
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires en dépenses du budget de l'exercice en cours de la commune.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 10 décembre 2019

Le Maire,

Géry WIBAUX



AR PREFECTURE

086-218601862-20191210-D2019_44-DE
Regu le 11/12/2019